



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION EUROPÉENNE D'AGRICULTURE (ECA)

Trente-quatrième session

Riga (Lettonie), 7 juin 2006

SITUATION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'ECA SUR LA FEMME ET LA FAMILLE DANS LE DÉVELOPPEMENT RURAL

I. INTRODUCTION ET HISTORIQUE

1. Le Groupe de travail sur la femme et la famille dans le développement rural (GTF) a été établi par la Commission européenne d'agriculture (ECA) à sa quatorzième session en 1965 (Résolution ECA 8/65). Étant un organe subsidiaire de l'ECA, le GTF fait rapport à la Commission et le Règlement intérieur de celle-ci s'applique *mutatis mutandis* au GTF. Ce dernier est ouvert à tous les États Membres de la Commission. Le Conseil du Groupe de travail, composé de représentants des sept États Membres (élu durant les sessions), mène à bien les activités de suivi et fait office de Comité consultatif entre les sessions. Les objectifs du Groupe de travail sont les suivants:

- encourager l'échange d'informations et d'expériences afin de promouvoir le rôle de la femme et de la famille dans l'agriculture et le développement rural;
- promouvoir et encourager le perfectionnement professionnel des femmes rurales;
- coopérer avec des institutions et organismes qui s'emploient à faciliter l'intégration de la femme dans le développement rural;
- formuler des recommandations sur les questions concernant l'éducation, la recherche, la vulgarisation, la formation et d'autres disciplines connexes dans son domaine de compétence.

2. Le Groupe de travail organise des réunions d'experts annuelles qui donnent aux participants la possibilité de renforcer leur capacité d'analyse et d'action face aux défis que constituent les questions de parité pour le développement rural. Ces réunions d'experts servent en outre de tribune pour un échange de connaissances et d'expériences entre les pays. Le Groupe de travail organise aussi des sessions biennales durant lesquelles il présente des rapports sur ses activités passées. De plus, les participants présentent et examinent les problèmes en cours et ceux qui pourraient surgir, et recommandent des mesures visant à améliorer la parité hommes-femmes dans l'Europe rurale.

3. Ces dix dernières années, la participation des États Membres aux sessions du Groupe de travail a beaucoup diminué¹. Le Secrétariat du Groupe de travail a été assuré par le fonctionnaire hors siège Spécialiste de la parité hommes-femmes et du développement, au Bureau régional pour l'Europe (REU), jusqu'en décembre 2004, date à laquelle ce poste a été aboli en raison des difficultés budgétaires que connaît l'Organisation. À sa trente-troisième session, l'ECA a été informée par le représentant de la Division de la parité et de la population (SDW) que, compte tenu des contraintes budgétaires et de l'abolition du poste de Spécialiste de la parité hommes-femmes et du développement à REU, elle serait contrainte de réduire considérablement son soutien technique au Groupe de travail.

4. En 2005, les activités du Groupe de travail ont été effectuées essentiellement par son Conseil². L'Annexe au présent document contient un bref rapport sur les activités effectuées en 2004-05.

5. Pour tenter de poursuivre les activités du Groupe de travail, jusqu'en décembre 2007 au moins, en décembre 2005 quatre donateurs (Autriche, Lituanie, Norvège et Suisse) ont transféré 52 900 dollars EU de crédits extrabudgétaires à la FAO pour soutenir les activités du Groupe de travail durant les deux ou trois prochaines années et un projet de fonds fiduciaire multilatéral (GCP/RER/018/MUL) a été créé. Ses objectifs immédiats sont les suivants: i) renforcer les capacités d'intégration et d'analyse des besoins en matière de parité dans les activités de développement agricole et rural par l'organisation de réunions d'experts et d'ateliers; et ii) faciliter l'échange d'informations, de connaissances et d'expériences sur les questions de parité et le développement agricole et rural dans la région.

II. SITUATION ACTUELLE

6. L'Organisation a connu deux exercices biennaux consécutifs de réduction de ses ressources en valeur réelle qui l'ont obligée à modifier son programme de travail. Une Évaluation externe indépendante de la FAO sera entreprise et ses conclusions et recommandations seront soumises au Conseil puis à la Conférence en 2007. En 2004 et 2005, le Comité exécutif de l'ECA a entrepris une évaluation approfondie des objectifs et la structure de la Conférence régionale pour l'Europe et de la Commission européenne d'agriculture elle-même, comme le lui avait demandé la Conférence régionale de la FAO à sa vingt-quatrième session.

7. Les questions de parité revêtent une grande importance pour la région, mais le manque de moyens humains et financiers constitue un problème. En attendant les résultats de l'Évaluation externe indépendante et dans le cadre des gains d'efficacité prônés par les organes directeurs de l'Organisation, le Comité exécutif soumet à l'ECA, pour examen à sa trente-quatrième session, les options suivantes:

- i) recommander au Conseil de la FAO l'abolition du GTF en décembre 2007 ou lorsque les fonds du projet GCP/RER/018/MUL seront épuisés;
- ii) maintenir le GTF en tant qu'organe subsidiaire de l'ECA sous réserve qu'un soutien extrabudgétaire soit obtenu auprès de donateurs intéressés.

8. Si l'ECA approuve la première option, le Comité exécutif veillera à ce que les questions de parité figurent comme point permanent à l'ordre du jour des futures de la Commission.

¹ D'après l'Article IV.7 du Règlement intérieur de l'ECA, le quorum est atteint lorsqu'une majorité des représentants sont présents.

² Composition actuelle du Conseil: Mmes Celia Fernández Fontanillas (Espagne), Présidente; Wendy Peter-Hodel (Suisse), Vice-Présidente; Theresia Oedl-Wieser (Autriche); Egle Daunoriene (Lituanie); Ingunn Sornes (Norvège); Janina Sawicka (Pologne) et Liisa Niilola (Finlande), membres (par. 72-74 du rapport de la douzième session du GTF) avec l'appui du Bureau sous-régional pour l'Europe centrale et orientale (SEUR) et de REU et un soutien technique limité de SDW.

9. Si l'ECA approuve la deuxième option, le Comité exécutif recommande que lui soit confié le mandat d'entreprendre une évaluation des objectifs du GTF et de ses méthodes de travail. Le Comité exécutif présenterait ses conclusions à l'ECA à l'occasion de sa trente-cinquième session. Dans l'intervalle des sessions et compte tenu du peu de ressources disponibles au titre du projet GCP/RER/018/MUL, le Comité exécutif recommande que les activités du GTF se conforment aux objectifs dudit projet, à savoir l'organisation d'une réunion d'experts thématique annuelle et l'échange d'informations sur les questions de parité dans le cadre de réseaux. En outre, des fonds extrabudgétaires devront également permettre de financer l'assistance technique au GTF.

ACTIVITÉS DU GTF DURANT L'EXERCICE BIENNAL 2004-2005

ANNEXE

RÉUNIONS DU CONSEIL DU GTF

1. Les activités du Groupe de travail sur la femme et la famille dans le développement rural (GTF) durant cet exercice biennal ont été planifiées sur la base des recommandations de la session précédente. Durant cette période, deux réunions du Conseil ont été organisées.

RÉUNIONS D'EXPERTS DU GTF SUR LA PARITÉ HOMMES-FEMMES ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL

2. Les réunions d'experts du GTF sont organisées tous les ans en association avec un pays membre. Les travaux portent sur les méthodologies et les compétences qui sont utiles pour les parties intéressées qui travaillent dans le secteur du développement rural. Ces réunions servent également de tribune aux participants et aux pays pour des débats et un échange d'informations et d'expériences, tant pendant les travaux qu'après les réunions. Parmi les thèmes examinés durant les réunions précédentes, citons: la gestion des projets, la participation communautaire, le développement des petites entreprises, l'esprit d'entreprise, les techniques de communication et les technologies d'information ainsi que l'analyse des questions socio-économiques et de la parité hommes-femmes.

DIX-SEPTIÈME RÉUNION D'EXPERTS DU GTF SUR LA PARITÉ HOMMES-FEMMES ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL, SALZBURG (Autriche), 14-18 JUIN 2004

3. Le thème de cette réunion était le suivant: "Réseaux transfrontières: pour une approche du développement rural participatif axé sur les questions de parité hommes-femmes". Cette réunion a regroupé 26 participants de 14 pays différents.

4. Au cours de cette réunion d'experts, les participants ont pu:
- partager leurs expériences pratiques et tirer profit des pratiques optimales adoptées partout dans la région Europe;
 - utiliser différentes méthodologies, outils et approches pour constituer des réseaux et des partenariats (par exemple: comment trouver de nouveaux partenaires);
 - définir et préciser les concepts et la terminologie se rapportant à ce thème;
 - mettre au point des activités de suivi pour renforcer la coopération transfrontière des États Membres pour les projets de développement rural.

DIX-HUITIÈME RÉUNION D'EXPERTS DU GTF SUR LES QUESTIONS DE PARITÉ HOMMES-FEMMES ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL, CRACOVIE (POLOGNE), 5-9 SEPTEMBRE 2005

5. Le thème de cette réunion était: "Le tourisme rural durable: parité hommes-femmes et perspective communautaire". Cette réunion a regroupé 43 participants (dont 18 du pays hôte) représentant 14 pays. L'Initiative centreuropéenne a apporté un soutien aux représentants de l'Albanie, de la Bulgarie, de la Croatie et de la Roumanie pour qu'ils puissent assister à cette réunion. L'objectif des travaux était de définir et d'examiner les possibilités et les contraintes du développement du tourisme rural, dans le respect de la parité hommes-femmes, et de tirer profit des exposés, des études de cas et de l'expérience des pays.

DOUZIÈME SESSION DU GTF, SLOVAQUIE, 18 - 21 OCTOBRE 2004

6. Le GTF a tenu sa douzième session³ à Nitra, du 18 au 21 octobre 2004, à l'aimable invitation du Gouvernement slovaque. Le thème de cette session était le suivant: "Renforcement des capacités institutionnelles en vue de l'autonomisation des femmes rurales". Neuf pays membres de la région étaient représentés à cette session. Le rapport de la réunion est disponible à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/regional/Europe> (sous la rubrique réunions). Les participants à la session ont notamment approuvé la déclaration suivante sur les nouvelles questions relatives au renforcement des capacités en vue de l'autonomisation des femmes rurales (par. 60 à 66 du rapport de la session).

- L'autonomisation des femmes doit être envisagée comme un processus par lequel elles parviennent à comprendre comment les relations hommes-femmes influent sur leur vie et, ce qui est peut-être plus important encore, comment acquérir et renforcer leurs capacités, leurs droits et leurs possibilités de remettre en question les schémas existants.
- Le renforcement des capacités vise à intégrer les besoins d'autonomisation des femmes au niveau régional dans les différentes sphères de la vie et aux différents niveaux (interdépendants). Il est capital que le renforcement des capacités englobe à la fois la modification des institutions ("des règles du jeu") et les dimensions organisationnelles (matériel).
- Pour parvenir à l'égalité au sein de la société et à l'autonomisation des femmes rurales vis-à-vis du renforcement des capacités institutionnelles, il est essentiel de surmonter les rôles fixés pour chaque sexe dans toutes les sphères de la société.
- L'égalité hommes-femmes est un droit fondamental de l'être humain qui a également une incidence dans le domaine économique et doit être pris en considération pour l'élaboration des politiques rurales, régionales et autres.
- L'autonomisation des femmes ne doit pas être une politique en soi, mais doit être incluse dans toutes les politiques, notamment les politiques de développement agricole et rural.
- Les politiques agricoles et rurales doivent s'ouvrir à des stratégies plus variées en incluant les connaissances et l'expérience des femmes dans l'élaboration des politiques afin de créer des communautés rurales agricoles fortes et viables.
- Il est essentiel que la "sensibilisation aux questions de parité hommes-femmes" se transforme en "action dans le domaine de la parité hommes-femmes".

7. Les participants ont noté que les structures d'appui au GTF étaient toujours en place et ils ont exhorté à poursuivre ces activités (par. 7, 23, 24 et 55 du rapport de la session). Ils ont accepté d'examiner des possibilités de financement futur avec leur pays respectif.

ÉTUDE DU GTF - 2004

8. Une étude effectuée en 2004 montre que le GTF facilite l'échange d'informations, de connaissances et d'expériences en matière de parité hommes-femmes et de développement agricole et rural dans la région.

³ Depuis 1980, douze sessions du GTF ont été organisées. Le thème des sessions est choisi par le GTF à partir des suggestions des participants aux diverses activités. Ainsi, les dernières sessions ont eu pour thème: les défis auxquels sont confrontées les femmes rurales pour participer au processus de prise de décisions (1998), les défis et les possibilités offertes à la jeunesse en zone rurale (2000), et le rôle des femmes dans l'agriculture et le développement rural durables (2002).

PLANIFIER L'AVENIR

9. Dans la limite des faibles ressources disponibles au titre du projet GCP/RER/018/MUL, le Conseil du GTF souligne que les activités du Groupe de travail à l'avenir devront être entreprises dans le cadre du Plan d'action - Parité hommes-femmes et développement de la FAO et viser à:

- Soutenir l'élaboration de politiques de développement rural prenant en considération les questions de parité hommes-femmes, y compris la diversification des activités rurales et la production de nouvelles sources de revenus, le renforcement des capacités nationales et locales, ainsi que des institutions, en tenant dûment compte des questions de parité;
- soutenir l'élaboration de politiques prenant en considération les questions de parité pour administrer et gérer efficacement les terres, afin de favoriser le développement rural;
- promouvoir la coopération régionale pour la collecte, la diffusion et l'utilisation des données et informations ventilées par sexe pour la planification des politiques et l'utilisation de la méthodologie du Programme d'analyse socio-économique (SEAGA) et son adaptation au contexte national;
- soutenir la formulation, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des plans d'action nationaux, afin de promouvoir l'intégration des questions de parité dans les programmes et les projets de développement et les institutions;
- surveiller des processus tels que le vieillissement de la population, la féminisation des activités agricoles liées à l'âge et l'exode des jeunes et leur incidence sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments;
- apporter un soutien pour renforcer les capacités des institutions publiques rurales, des organisations du secteur privé et de la société civile, à tous les niveaux, pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et des stratégies tenant compte des considérations de parité, afin d'améliorer la qualité de vie des populations rurales.

10. En outre, le Conseil souligne que le GTF devra:

- Continuer à offrir aux États Membres une tribune pour une formation et un échange d'expériences sur l'analyse et l'intégration des questions de parité hommes-femmes dans le développement agricole et rural;
- Soutenir les efforts visant à accroître la participation de pays européens extérieurs à l'Union européenne (notamment Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Moldova, Ukraine et pays des Balkans occidentaux);
- Mettre l'accent sur le partage des informations afin de diffuser la documentation auprès des spécialistes et institutions, notamment des bulletins occasionnels;
- Examiner les possibilités de partenariats pour des activités conjointes au sein de la sous-région CEE et CEI, notamment avec le PNUD, l'Initiative centreeuropéenne et les organisations non gouvernementales;
- Lier les activités du GTF aux Objectifs du Millénaire pour le développement en particulier l'Objectif 1 sur l'éradication de la pauvreté et l'Objectif 3 sur la promotion de la parité hommes-femmes.